EN VENTE à la Librairie de LELIEVRE, rue Royale, encoignure place St. Anne:
Dictionnaire d'histoire et de géographie, par Bouillet.
Lettres sur les révolutions du globe, par Bertrand.
Voyages nouveaux par terre et par mer.
Histoire du Consulat et de l'Empire, par Thiers. [illegible] cartes et plans, pour idem.
[illegible] journal universel.
Bible du Nouveau Testament.
[illegible] de conférences et prônes.
[illegible] assortiment de livres de prières et de piété.
Bibliothèque magnétique, [illegible] des auteurs [illegible]
[illegible]—Instruction pratique.
[illegible]—Magnétisme expliqué.
[illegible]—Manuel du Magnétiseur.
Dupotet—De l'Étudiant magnétiseur.
Dupotet—Cours de Magnétisme en sept leçons.
[illegible] (Aubin)—Introduction au magnétisme.
Histoire du Somnambulisme.
[illegible] pratique du Magnétisme animal.
Magnétisme catholique.
[illegible] Le Magnétisme et le Somnambulisme [illegible] corps savans, la cour de Rome, &c.
[illegible] théologique du Magnétisme.
[illegible] L'Art de magnétiser.
[illegible] Lettres sur le Magnétisme.
[illegible] Correspondance sur idem.
[illegible] magnétique, par Loisson de Guinau[illegible]
[illegible] pour l'étude de la langue [illegible]
[illegible] & Chapsal, Charles Martin, Poitevin, &c. 14 juin

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK, No. 209, Rue du Cirque [illegible] 131, Vieille-Levée entre les deux marchés
L A GUILLEMAIN, Agent

J. H. SNOOT, Avocat et Commissionnaire Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.

Le soussigné ayant établi une maison [illegible] se charge de la gestion de [illegible] A. MICHOUD. [illegible] Bureau 142, coin Ursulines et Levée

[illegible] Rue St Louis, 87. [illegible] 19 janvier 1847. 19jan 1an

Magasin de Ventes peu de profits.
ALFRED MUNROE & Co, [illegible] Magasin d'Habillemens, No 34, rue des Magasins. [illegible]
ALFRED MUNROE & Co, 34, Magasins

[illegible] Papier de la Nouvelle-Orléans [illegible]
A. GORDON, agent, 6, Front Levee.

[illegible] HAMILTON, THOMPSON & Co, 26 Chartres et 27, Douane.

MARCHANDISES SECHES AU COMPTANT.
NORTH & BROTHERS, [illegible]

200 barils de farine de la marque City Mills, reçus par le steamer Hannibal, à vendre par GERARD & FERRIER, 14, Conti.

En débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux: [illegible] caisses vin blanc; 100 do fleur d'orange; [illegible] barils vin blanc; 10 de vinaigre; [illegible] barriques vin rouge, 4 quarts pipe Cognac; [illegible] bouchons fins, à vendre par DUBUCH, FRERES, No. 77, St Louis, entre Bourbon Royale

[illegible] Vente en gros et au détail. De fortes remises sont faites aux marchands et aux instituteurs. 26juin

PIANOS.
LA MAISON J. FAIVRE & A. D. ALLOVON, rue Conti, No. 44— A l'honneur de prévenir leurs nombreux amis que l'un d'eux partira sous peu pour se rendre à leur fabrique de pianos de Paris; il se chargera des commandes concernant les instruments de musique. [illegible] Location, accords et réparation. 25 juin.

HARPES.
281, Broadway, New-York.
J F BROWNE, fabricant et importateur, invite l'attention des admirateurs de ce délicieux instrument sur le choix de celles qu'il offre en vente [illegible]
J. F. BROWNE & Co, Londres et New-York, 1810. 24 juin—1m

Drogues et Médicamens en débarquement du navire Edgard, de New-York. 800 lbs. sel de soude, 400 do chlorure de chaux, 300 do acide tartrique, 600 lbs gomme Sénégal, belle, [illegible] à vendre par P. CUSACHS, coin Condé et St Philippe. 7mai

Aux Pharmaciens et Droguistes.
Les soussignés reçoivent par le navire Ferrière un assortiment de drogues telles que: [illegible]
LOISON & SILVESTRE, 67 et 75 rue de Chartres. 15juin

HUILE, CHANDELLES, SAVON, &c.—En débarquement du brick Mobile, et à vendre par Whittemore et Cutter, 8, Nlle Levée. [illegible] 500 1/2 do raisins marque John Clement. 200 caisses morue blanche fraîche, en bon état. 300 demi et quarts de barils canneberges fraîches. WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nlle Levee. 3 juin

Bureau pour la vente de propriétés H. MOELHAUSEN.
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.
ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. [illegible] 9 fév

REÇU par le Genesee, de New York, un superbe assortiment de baleines. do do de peignes fins. do do de savons ordinaires. A vendre par O TALAMON, 44 rue de Chartres. 29 mai

AVIS aux amateurs de pêche—Lignes de toutes dimensions, à vendre par O TALAMON, 44 rue de Chartres. 29 mai

EN débarquement du navire Créole de New York: Essence de Bergamotte, Do de limon, Do d'orange; Eau de fleurs d'oranger en estagnon; Eau de roses do. A vendre par BERTRAND & SIBOS, Encoig. Bienville et Royale. 8 juin

AVIS. B. O. VIGNAUD a transporté son bureau au No 84, rue de Chartres, au premier. 31 mars

SUCRE—94 caisses blanc, jaune et brun, de la Havane, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

A VENDRE par le soussigné, un lot de belles peaux d'Ours, de Buffalo, et quelques peaux de cygne. VICT. MAIGNAN, No. 87, rue St Louis. 25 mai

O. TALAMON, 44, RUE DE CHARTRES.
VIENT de recevoir par le navire Wheaton, du Havre: 50 caisses veaux vernis de Nya, qu'il vendra à très bas prix. 29 mai

REÇU par le navire South Carolina, du Havre: 12 balles cotonnade bleue unie; 2 caisses bretelles de toute qualité, 2 do parfumeries assorties, 1 do eventails fins et ordinaires, à vendre par O. TALAMON, 44 rue de Chartres

A VENDRE par le soussigné, 100 belles peaux d'ours. VICTOR MAIGNAN, 87 rue St-Louis.

INDIGO—4 surons Guatemala supérieur, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

Vieux vins fins en caisses.
EN magasin et à vendre par le soussigné 160 caisses Margaux, Gruau, Larose et Lafitte; 50 caisses vieux Chambertin; 40 do vieux vin blanc Hermitage; 45 do do do Sauterne 1822. CHARLES DUFOUR, 11, Conti. 17juin

CIGARRES—En débarquement et à vendre par le soussigné, 100,000 CIGARRES. CHS. DUFOUR, 11 rue Conti. 11juin

Vins! Vins! Vins!
EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille, 60 barriques vin rouge supérieur, que l'on vendra très bon marché pris à bord, l'acheteur payant les droits et les dépenses. Ces vins sont de la marque F. Durand. H. DE GOER ET RIFFLARD, 21, Magasins. 21 mai

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, [illegible] à la convenance des acheteurs, à vendre par CRUZAT & PEYCHAUD, No 11 rue Royale. 31 mars

CHAUX—Cargaison du brick General Worth, 1,000 barils chaux de Thomaston, en débarquement, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, No 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7 juin

REÇU par le navire Wabash, de New-York; 75 sacs poivre frais de Sumatra; 20 caisses canelle, 500 livres clous de Girofle; 180 livres noix muscade, à vendre par D. LANATA, 9 & 10, rue Jefferson. 7 juin

BOUTEILLES A VIN—De la contenance de 22 onces, seul lot de cette dimension, arrivé par le navire Providence: 180 paniers de 100 bouteilles chaque. Aussi—En magasin: 50 paniers bouteilles de 24 onces, chacun de 100, 60 paniers idem de 20 onces, chacun de 100 et de 75, à vendre par J. F. BERCIER & Co. 54, Vieille Levée. 9 juin

ECHARPES ROUGES.—40 douzaines écharpes en soie rouge, convenables pour le marché mexicain, à vendre à bas prix par DUFOUR, DURAND & Co. 25, Chartres. 9 juin

1000 DAMEJEANNES de cinq gallons, en débarquement du navire Constantine, du Havre, et à vendre par D. LANATA, 9, rue Jefferson. N.B. En attendant l'arrivée du navire New England, sous peu, 400 damejeannes de 1 gallon, 400 de 2 gallons, et 500 de 3 gallons. 4 juin

VIN DE St-Georges vieux, à vendre par B. TALAMON, 182, rue Royale. 29 mai

CONDUITS à la geôle de police de la Municipalité No 3, les esclaves suivants: JACK, nègre d'environ 25 à 28 ans, taille de 5 pieds 6 et demi pouces, se disant appartenir à M. S. Lardinley demeurant à la rivière Jourdan, Etat du Mississippi, ayant une petite marque occasionnée par une coupure près de l'œil gauche, parlant le français et l'anglais. Les propriétaires sont requis de réclamer les dits esclaves au bureau du recorder en se conformant à la loi. Nlle Orléans le 19 juin 1847. MIGUEL HERNANDEZ, jr. 1er lieutenant de la garde. 19 juin—1m.3pa

CONDUIT A LA POLICE DE PRISON DE LA 3me MUNICIPALITE, PRIMESS, nègre d'environ 40 ans, taille 5 pieds 11 pouces, se disant appartenir au capt. J. D. Lavury, demeurant à McMin County, Etat du Tennessee; il parle anglais seulement, arrêté le 28 du mois dernier. Le propriétaire est requis de le réclamer au bureau du recorder, conformément à la loi. Nouvelle Orléans, 3 juin 1847. M. HERNANDEZ Jr., 1er Lieutenant de la garde. 4juin

CONDUITS à la Geôle de Police de la Municipalité No 3, les esclaves suivants: JOHN, griffe, [illegible] 30 ans, taille de 5 pieds [illegible] parlant français et anglais. Les propriétaires sont requis de réclamer [illegible] M. HERNANDEZ Jr, 1er lieut. de la garde.

COGNAC PELLEVOISIN.—[illegible] TH. BAILLY BLANCHARD, 29, rue de la Douane. 28 av—1m

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA 3me MUNICIPALITE. [illegible]
Signé P. SEUZENEAU, Recorder. Approuvé le 1er juin 1847. Signé A. D. CROSSMAN, Maire. Pour copie conforme. A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que, dans non moins de dix jours ni plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la troisième Municipalité agira sur la demande dont il est fait mention dans l'ensemble, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Nouvelle-Orléans, le 5 juin 1847. A. D. CROSSMAN, Maire. 5 juin

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Un. Séance du 31 mai 1847.
ATTENDU qu'il est reconnu par les Municipalités Nos Un et Trois que l'ouverture de la rue de l'Esplanade jusqu'au Bayou St Jean serait une amélioration utile pour la prospérité future de la ville de la Nouvelle Orléans; Résolu que le maire de la ville de la Nouvelle-Orléans est requis par la présente de donner avis dans deux gazettes de cette ville, conformément à la loi, de l'intention de ce Conseil de procéder à l'ouverture de cette partie de la rue de l'Esplanade comprise dans les limites de la Municipalité de la Nlle-Orléans comme suit: à partir de la rue Johnson jusqu'à la rue Galvez, de la rue Miro jusqu'à la rue Tonti, et de la rue Rocheblave jusqu'au Bayou St Jean.
Signé, JH GENOIS Recorder. Approuvé le 3 juin 1847. Signé, A. D. CROSSMAN, Maire. Pour copie conforme. A. MAZUREAU, Secrétaire. 7juin

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser que dans non moins de dix jours ni plus de trente jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No Un agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Nouvelle-Orléans, le 7 juin 1847. A. D. CROSSMAN, Maire. 7juin

BUREAU DE L'EXECUTIF.
Nouvelle-Orléans, 24 mai 1847.
ATTENDU qu'Armand Guyol, ci devant shérif de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, a demandé que les bonds ci-après soient cancellés: Un bond de cinquante mille piastres souscrit par lui, le 29me jour de mai 1837, comme shérif de la Cour de Commerce de la Nlle Orléans, conjointement avec John Pemberton, E. Montégut, A. F. Lewis, Denis Cronan, Charles L. Durocher, J. D. Lambert, W. A. Nott, E. T. Parker, Joseph Pradon, Charles Claiborne, Clément Ramos, Théo. Guyol et John A. Weysham, comme sécurités. En conséquence, le présent est pour donner avis à toutes personnes intéressées, d'avoir à faire savoir par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat à la Nlle Orléans, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas cancellé et annulé.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce vingt-neuvième jour de mai mil huit cent quarante sept, et la soixante onzième de l'indépendance des Etats-Unis.
Par le gouverneur, ISAAC JOHNSON. CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 3juin—30

QUARTIER GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Ordre général No 5.
Nouvelle-Orléans, le 22 juin 1847.
CONFORMEMENT à l'ordre émanant du Quartier Général de la 1re division, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le demain 4 de juillet, à sept heures et demie précises sur la Place d'Armes, en grande tenue, pour participer à la célébration de la grande fête nationale, le 71me anniversaire de l'indépendance américaine.
Le capitaine Grivot, commandant par intérim le bataillon d'artillerie, fera tirer un salut national sur la Place d'Armes et sur la Place Washington, à la pointe du jour, à midi et au coucher du soleil.
Les volontaires Catalans, capitaine Vionnet, devront se rendre sur la Place d'Armes une demi-heure avant l'heure précitée pour former la grille et en garder les portes.
Le colonel J. Durel, commandant le régiment d'infanterie, le lieutenant-colonel J. B. Vignié, commandant la cavalerie et le capitaine Grivot, commandant le bataillon d'artillerie, sont chargés respectivement en ce qui les concerne de l'exécution du présent ordre.
D AUGUSTIN, Brigadier Général. CHATRY, Chef d'Etat-major. 23juin

HOTEL DES CHENES VERTS A BELOXI,
TENU PAR Mme PRADAT.
Le public est respectueusement informé que cet établissement si généralement et si favorablement connu par la salubrité de sa situation, la beauté de son jardin à fleurs, son verger, ses allées ombreuses, ses jolis kiosques, ses appartements et maisons grands et aérés, sa position tranquille &c. &c. que cet établissement est maintenant ouvert et peut recevoir les visiteurs. [illegible]
Prix très modérés. 21 juin—3m

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, rue du Canal (Paulding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 238, Broad-Street, Newark, N. J.
EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les navires Elisar, Memphis, Tenessee et Atlantic, un assortiment de LINGES D'AUTOMNE ci-après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas: [illegible]
Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes. GARTHWAITE, PAYAN & Co.

SUCRE—50 boucauts sucre brun, 8 caisses sucre en pains, 25 barils do, 10 barils sucre en poudre, 18 caisses sucre blanc et jaune, de la Havane, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St Louis. 1 juin

CAFE—300 sacs café fin vert de Laguyra, 190 sacs café vert de Rio, 70 dito café fin vert et blanc de la Havane, 35 dito Java supérieur, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St Louis. 1 juin

CHANDELLES et SAVON—300 caisses blanc de baleine de New Bedford, 4, 5 et 6 à la livre,—50 caisses chandelles adamantines, de 6 à la liv.,—145 caisses chandelles de suif, Winchester, de 4, 5, 6, 8 et 10 à la liv.—250 caisses savon de Winchester No 1, Jackson et Campbell, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St Louis. 1 juin

CIGARES—En débarquement du brick Prince de Joinville, 98 milliers Regalias, Cazadores et Millars,—Et en magasin 250 milliers Regalias, Canones, Panetelas, Millars et cigares pressés, des marques les plus réputées, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St Louis. 1er juin

BLANC DE BALEINE—300 caisses de New-Bedford, en débarquement, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 22 juin

COTON A BRAS—Ecru et blanchi—300 balles assorties, à vendre à prix réduits par [illegible] FOREST & Co, 30, Douane.

MACHINES à vapeur et Chaudières—Une bonne machine d'occasion, cylindre de 15 pouces, de 4 pieds de jeu, soupapes à coulisses, en bonne condition; aussi deux chaudières d'occasion, de 30 pouces diamètre et de 36 pieds de long, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St-Louis. 24 juin

AVIS—Le consignataire du navire anglais DANUBE, est par le présent notifié qu'il est prêt maintenant à recevoir son chargement, conformément à sa charte. McDOWELL & PECK, 29, Douane. 9 juin

Habillements d'enfants.
LOISON & SILVESTRE, 67 rue de Chartres, ont reçu [illegible]

DRAYS, ROUES, &c.—12 paires roues de [illegible] EMERSON, TOURET & Co. [illegible], rue Tchoupitoulas.

AVIS JUDICIAIRES.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT [illegible]

Succession de A. Scholl.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre les mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, EMILE BORDELOIS, Deputé Greffier. 22juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse St-Bernard—Cour du Second District Judiciaire—Succession d'Alfred Philippon.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, E. DUMOUCHEL, Greffier. 21juin—3,en10j

CHEMIN A COULISSES DE LA Nlle-ORLEANS ET DE CARROLLTON.
LES prix de passage dans les chars sont comme suit: Billet seul, pour tout endroit en deçà de la rue Pleasant, 20 cents. Enfants au dessous de 11 et au dessus de 5 ans, 10. Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 10. Cinquante billets rouges, $7 00. Billet permanent pour trois mois payable d'avance, $20.—Les quartiers termineront en janvier, avril, juillet et octobre, et la distance sera au-delà de la rue Pleasant.—Idem pour toute distance en deça de la rue Pleasant, $15. Les enfants allant à l'école et les esclaves $6 00.
Les chars arrivent et partent de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne. En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tout temps aux visiteurs qui y trouveront des crèmes à la glace et autres rafraîchissements.
Les chars partiront comme suit: LES JOURS DE LA SEMAINE: [illegible]
Arrangements pour les Dimanches: [illegible]
CHARS DE LAFAYETTE. De Lafayette, en été, 6. A. M.—De la rue Canal, 7 A. M.—De Lafayette, hiver, à 7 A. M.—De la rue du Canal, à 7 1/2 dito. [illegible]
Il est défendu de fumer dans les chars. JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

INSTITUTIONS.

Institution de Mme Desrayaux, fondée en 1838 par Madame Loirie.
Et dirigée depuis 1840 par MADAME DESRAYAUX, RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.
L'ARRIVEE d'une maîtresse de Paris (par le Francis Depau) complète le personnel de l'établissement. [illegible] 12 jan

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGEE PAR Mme GRANET, AUTREFOIS RUE BOURBON, Actuellement rue de la Douane, No. 86, entre Royale et Bourbon.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
LE nouveau local où elle est installée, depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien négligé pour le soumettre aux plus minutieuses exigences d'un Pensionnat de plein exercice. [illegible] 6 oct

Institution Classique et Commerciale, DE G. BOYER, No. 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.
CETTE INSTITUTION, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.
[illegible] D'UN LOT DE MEUBLES et d'ustensiles de cuisine, abandonnés par l'insolvable à ses créanciers. Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans et ex-officio syndic. 1er juil—3en10

Succession de feue Betsy M. Brown, décédée.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—No 456. [illegible] MARY alias PAULINE, âgée de 25 ans, SALLY, âgée de 25 ans, et RACHEL, âgée de 25 ans, avec son enfant âgé de 2 ans. Conditions: Un tiers payable comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés et garantis par hypothèque spéciale sur les dits esclaves pour assurer le paiement des dits billets. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 1er juillet—3en30j

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—[illegible] Bedford, Breedlove et Robeson vs leurs créanciers. [illegible] Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 1 juil—3en30j

S. Shakespeare vs. Anthony Parker.—No 1,453.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable D. Byrne, première justice de paix de la Paroisse d'Orléans, [illegible] le 13 juillet 1847, à midi, à la résidence dudit Anthony Parker, rue Prytanée, entre la rue Melpomène et l'avenue Prytanée: Un lot de meubles de maison, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant. JOHN J. HOPPE, Constable. 1juillet—3en10

VENTE A L'EFFET D'OPERER UN PARTAGE. Succession de feue dame [illegible] Baltazar Plauché, décédée.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans.—[illegible] JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 15juin—3en30j

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 6879—Ci-devant Cour du Premier District Judiciaire. [illegible]

Pablo Susas vs Margaret Butterwick. [illegible] JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT [illegible] JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 15juin—3en30j

James Lomas vs. Hickey—No. 1572. [illegible] JOHN J. HOPPE, Constable. 21 juin—3en10j

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans pour une division de propriété.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 98.—Mary Talbot vs Elizabeth Parker, [illegible] JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 30juin—3en30

VIN rouge, en barriques, en débarquement de la barque Lubeck, de Bordeaux; [illegible] B. TALAMON, 182, rue Royale.

SUCRE DE LA HAVANE—150 caisses [illegible] de la barque Catherine, à vendre par J. & J. TARDOS, 15 Conti. 29 mai

LES soussignés ont en magasin et offrent en vente: [illegible] HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée. 8 juin

CHAPEAUX—[illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St-Louis. 14 juin

HUILE—115 paniers, bouteilles de 24 onces, [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis. 14 juin

VIN DE MARSEILLE—25 barriques, [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis. 14 juin

EAU DE FLEURS D'ORANGER—[illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis.

BOUCHONS—[illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis.

CHAMPAGNE—[illegible] paniers [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis.

CHATEAU LAFITTE—[illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis.

[illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis. 14 juin

VENTES JUDICIAIRES.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 7[illegible]—Xavier Lambert vs. [illegible] NANCY, négresse, âgée d'environ 24 ans. [illegible] Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 9 juin—3en10j

Vente de terres situées au Texas.
TROISIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—[illegible] James Dunbar vs ses créanciers [illegible] 1335 acres de terre, situés près de "Soda Lake," à quinze milles à l'Ouest de la Louisiane, dans l'Etat du Texas [illegible] Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 9 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. Les actes de vente seront passés pardevant G. R. Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 23 juin—3en7j

Succession de feu Leroy W. Madison, décédé.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No. 670.—En vertu d'un ordre de vente en date du 28 mai 1847, [illegible] PLUSIEURS BILLETS, [illegible] Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 19 ju—3en10j

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 389—Norman B. Cook, vs. ses créanciers et les créanciers de C. B. Williams & Co. [illegible] Quatre lots de terre de 160 acres chacun, situés dans le territoire du Wisconsin, comté de Crawford, [illegible] Conditions: comptant. JOHN L LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 31 mai—3en30j

Succession de feu James Armor, décédé.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible] Conditions—comptant. JOHN L LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 1erjuin—3en10j

Vente à l'effet d'opérer un partage.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 367—Dominique Rocquette et al. vs. Madame Masicot, tutrice. [illegible] JOHN L LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 13,688—Cour de Paroisse.—James Brown vs. G. W. Denton.—Fi. Fa. en faveur d'Andrew Erwin.—[illegible]
1o NEUF CERTAINS LOTS DE TERRE situés au faubourg Delord, dans la Municipalité No 2 de la Nlle-Orléans, [illegible]
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 18juin—3en30

MANUFACTURE DE PEINTURES ET DE VERNIS, A LA NOUVELLE-ORLEANS. [illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. [illegible]
Article 3. Il est de plus ordonné que tout propriétaire, capitaine ou commandant d'un navire qui débarquera, ou laissera débarquer dans les limites de la Ville de la Nouvelle-Orléans, aucune personne affectée d'aucune maladie contagieuse ou pestilentielle, paiera une amende de cent piastres par chaque personne ainsi affectée, qu'il aura débarquée ou laissé débarquer. [illegible]
Art. 8. Il est de plus ordonné que toutes ordonnances contraires aux dispositions de la présente soient et demeurent rappelées.
(Signé) D. STICKNEY, Président. Approuvé le [illegible] (Signé) A. D. CROSSMAN, Maire. Pour copie conforme. (Signé) A. MAZUREAU, Secrétaire. 28 juin.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 2. Séance du 28 juin 1847.
ATTENDU que la Cour Suprême [illegible]
(Signé) P. SEUZENEAU, Recorder. Approuvé le 26 juin 1847. (Signé) A. D. CROSSMAN, Maire. Pour copie conforme. (Signé) A. MAZUREAU, Secrétaire. 28juin

REÇU par [illegible] du Havre, [illegible] DUFOUR, DURAND & Co. 25, rue Chartres. 9juin

CHAINES DE CABLE—[illegible] HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille-Levée. 16juin

VINAIGRE DE VIN BLANC—30 barils vinaigre de vin blanc, première qualité, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31 Vieille Levée. 8avril

CAFE Havane—70 sacs café Havane, reçus par le St Mary, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée. 29av

CIGARES DE LA HAVANE—120 milliers, régalias et millar, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31 Vieille Levée. 29 av

DRAP ECARLATE—Cinq pièces drap français écarlate, de très belle qualité, à vendre présentement à très bas prix pour clore une consignation, par LOISON & SILVESTRE, 67, rue de Chartres. 31 mai

SUCRE—450 caisses sucre blanc, jaune et brun, de la Havane, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 31 mai

VIN importé directement de Bordeaux—Montferrand, Haut Sauterne, Château Margaux, Lafite, Blanquefort. Vin en barque—Eau de Vie de Cognac à vendre par F. LONGER, Rue Royale, No 210. 31 mai

VIN rouge—115 barriques vin rouge Médoc, St Estèphe, St-Emilion et [illegible], en magasin à vendre par CHS. DUFOUR, 11, rue Conti. 17 juin

VIN blanc Sauterne—20 barils vieux vin blanc Haut-Sauterne, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11, rue Conti. 17 juin

CAFE—180 sacs Havane en débarquement du brick T. Street, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier

SERRURES françaises—10 caisses [illegible] LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis. 22 mai

TOILE à voile de coton [illegible] LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 22 mai

INDIGO de Guatemala—12 surons indigo de Guatemala, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 22 mai

SANGSUES—3 caisses venant de la Havane, à vendre par W. H. SIMMONS.

HUILE DE BALEINE—65 barils huile blanche, pour l'hiver, en débarquement et à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée. 15 juin

HUILE DE CACHALOT—12 barriques huile d'excellente qualité, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée. 15 juin

HUILE DE GRAINE—[illegible] WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée. 15 juin

BLANC DE BALEINE—[illegible] de New-Bedford, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée. 15 juin

VIN DE MARSEILLE—[illegible] en débarquement du navire [illegible], à vendre par RAYMOND CAMUSAC, [illegible] 15 juin

CORNICHONS—[illegible] RAYMOND CAMUSAC, 34, Vieille Levée. 15 juin

EAU DE FLEURS D'ORANGER—[illegible] RAYMOND CAMUSAC, 34, Vieille Levée. 15 juin

VANILLE—5 caisses vanille, [illegible] BERTRAND & SIBOS, [illegible]

MOUCHOIRS [illegible] McDOWELL & PECK, 29, Douane.

BRAI [illegible] McDOWELL & PECK, 29, Douane.

REÇU par le navire [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.
PAR S. GUINAULT, Encanteur. [illegible] 1er juil

Terrains sur l'Esplanade. Première Municipalité.
PAR N. VIGNIE.
SAMEDI 3 juillet, à midi, il sera vendu à la Bourse [illegible] Les banquettes sur la rue de l'Esplanade doivent être faites par la Municipalité No 1. Conditions:—Un tiers comptant, la balance à un crédit de 6 et 12 mois, pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur les dits terrains. Les actes de vente passeront devant Joe Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30juin

Vente par les gardiens du Port. Marchandises avariées.
PAR SPEAR & CARMAN, Encanteurs.
VENDREDI, le 2 juillet 1847, à 11 heures, A. M. il sera vendu à l'enchère, au No. 80, rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra, sous l'inspection des gardiens du port, les marchandises suivantes, avariées à bord de la goëlette Columbus dans sa traversée de Philadelphie à la Mobile, Alabama, et débarquées à ce port; savoir: [illegible] Conditions—comptant. 30 juin.

LOTS PROPRES A BATIR. Dans la 1ère Municipalité.
PAR SPEAR & CARMAN, Encanteurs. Bureau No 80, rue Magasins et Arcade de Banks.
SAMEDI 10 juillet, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis, sans réserve, les propriétés ci-après, situées dans la 1ère Municipalité, connues sous le nom de JARDIN DU TIVOLI, [illegible]
1o Deux terrains Nos 8 et 9, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou et les rues Darbigny, Hôpital et Romain.
2o Huit terrains Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 12 dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Romain et Darbigny.
3o Trois terrains Nos 1, 2 et 3, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Romain et Darbigny.
4o Deux terrains No 7 et 8, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Romain et Prieur.
5o Dix-huit terrains No 1 à 18, dans l'îlet borné par les rues Romain, Prieur, Dumaine et St-Philippe.
6o Neuf terrains, Nos 1, 2, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 14, dans l'îlet borné par les rues Romain, Prieur, Ste-Anne et Dumaine.
7o Dix terrains Nos 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Prieur et Johnson.
8o Sept terrains Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Johnson et Prieur, [illegible]
9o Cinq terrains Nos 1, 2, 3, 4 et 5, faisant face au canal Carondelet, [illegible]
10o Un lot angulaire, [illegible]
Toutes ces propriétés sont situées sur des terres hautes. [illegible]
Conditions—Un quart comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, [illegible]

VENTE PAR LE SYNDIC.
IL sera vendu à [illegible], le 24 juillet prochain, [illegible] UN CHEVAL BRUN, créole, [illegible] GEORGE ROSS, Syndic, de la Par. Plaquemines. 28 juin

Vente [illegible] faubourg Tremé [illegible]
PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu le 3 juillet 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis [illegible] rues Prieur, Roman, Laharpe et Lapeyrouse, [illegible] Les actes de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, [illegible] 28juin

PAR P E TRICOU. Habitation à Vendre.
IL sera vendu le 6 juillet 1847, à la Bourse de Cité, rue St-Louis [illegible]

Meubles. Succession de Daniel Dunnam.
PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs.
IL sera vendu à l'encan mardi 6 juillet, à 10 heures, [illegible] par ordre de l'honorable Th. H. Kennedy, juge de la 3me Cour de District, en date du 17 juin 1847, ces meubles [illegible] appartenant à la succession de Daniel Dunnam. Conditions—Comptant. 29juin—3en10j

REMEDES.

Sirop Indien végétal de Richard.
CE sirop s'est fait connaître par de nombreuses cures, dans des cas de maladies chroniques et désespérées. C'est un remède efficace dans toutes les affections de la poitrine telles que: Asthme, catharre chronique, crachement de sang, épilepsie, rhumes invétérés, pleurésie, maladies du foie, perte d'appétit, &c. [illegible]
A. BASSEY. [illegible] C. GREEN. [illegible] J B GAUTHERIN. [illegible]

VENTES DE CE JOUR.
Pour compte d'autrui. PAR N. VIGNIE.
IL sera vendu jeudi 1er juillet 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis: Un Terrain situé rue [illegible] entre la rue St-Antoine et le canal [illegible] Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. AUSSI L'esclave PRINCE, cordonnier, [illegible] Conditions à la vente. 30juin

POUR CAUSE D'ABSENCE.
IL sera vendu [illegible]
NAPOLEON, excellent cheval de famille, faisant son mille en quatre minutes.
GRAND VIZIR, faisant son mille en quatre minutes et [illegible]
CANADIEN, jeune cheval, faisant son mille en trois minutes et un quart.
CHARLEY, bon cheval de famille.
LION, fort cheval de dray.
FOX, do do.
MILLORD, bon pour selle et buggy.
SANT AANNA, allant le train vite et portant doux.
MARIE LOUISE, superbe jument, bonne pour une famille, attelée à un cabriolet bien solide et doux.
Un petit cheval mexicain.
Couteau à paille, selles, brides &c.
Aussi une grande charrette portant 33 barils de maïs.
Les conditions sont:—Toutes sommes au-dessus $100, 60 jours de crédit, [illegible] au-dessous de $100, comptant. [illegible]

Terrains dans le faubourg Tremé. PAR N. VIGNIE.
IL sera vendu jeudi 1er juillet 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis: Plusieurs terrains [illegible] situés dans l'îlet compris entre les rues Conti, Bienville, Romain et Prieur. [illegible] 30juin

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu le jeudi 1er juillet, à midi à la Bourse St-Louis rue St-Louis entre les rues de Chartres et Royale: Un lot de terre situé rue [illegible] entre les rues Bourbon et Dauphine, désigné sous le No. 116, [illegible] Conditions: Comptant. L'acte de vente sera passé pardevant Chs. Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 30juin

ARRANGEMENT D'ETE.
Le bateau à vapeur ELIZA, capt. J. G. Landry, pour la Côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton-Rouge, Port-Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe-Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis, à 8 heures A. M., et du Bayou Sara tous les lundi et vendredi, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à BEAUD & LANDRY ou à GERARD & FERRIER. 20 juin.

VAPEUR DE LA MALLE DES E. U. CORA.
Pour Donaldsonville, Plaquemines, Bâton-Rouge, Port-Hudson, Bayou Sarah et la Côte.—Le vapeur CORA, capt J. Harper, partira de la Nlle Orléans, tous les dimanche et mercredi, à 9 heures A. M. pour les ports ci-dessus, et partira de Bayou Sarah, pour la Nouvelle-Orléans, tous les lundi et jeudi après l'arrivée des chars à vapeur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au débarcadère des paquebots du Bayou Sara, ou à J. M. [illegible], 7 Tchoupitoulas. 3juin—3m

POUR LA BALIZE, fort Jackson et tous les points intermédiaires.—Le vapeur neuf [illegible], cap. St-Martin, partira de la Nouvelle Orléans pour la Balize, tous les mercredis matin, à 9 heures précises, et de la Balize pour la Nouvelle-Orléans, tous les lundis matin, à 9 heures, arrivant en ville le mardi soir suivant. [illegible] a été acheté expressément pour ces voyages. MM. les habitans peuvent être assurés qu'il naviguera toute l'année. Pour plus de renseignements, s'adresser à bord ou à A. LAROSE & Co, 70, Vieille Levée. 12mai

POUR LA HAVANE—Départ jeudi, 1er juillet.—Le brick SALVADORA, capt. Black, partira le jour fixé. Pour passage seulement s'adresser à W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 30 juin

POUR LA HAVANE—Départ [illegible] 3 juillet.—Le brick [illegible], capitaine Thompson, partira le jour fixé. [illegible] W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 30ja TROISGROS & LAMPRE, [illegible] Vieille Levée

POUR LA HAVANE—Le brick MILLAUDON, capitaine Delvaille, est maintenant prêt à recevoir son fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 26 juin

POUR NEW-YORK—Ligne Union—Le paquebot CHARLEMAGNE, capt. Packwood, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à la halle aux légumes ou à J. W. STANTON & Co, coin Magasins et Lafayette. 30juin

POUR PHILADELPHIE.—Le brick HARRIET, capt. Webb, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. W. STANTON & Co. coin Magasins et Lafayette. 30juin

POUR LIVERPOOL—La barque KILBY, capt. Carver, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER, 28, Commune. 29 juin

POUR NEW-YORK—[illegible] Le navire [illegible], cap. Rattoone. [illegible] J. W. STANTON. Enc. Magasins et Lafayette. 28juin

POUR NEW-YORK—Le navire OSWEGO, capitaine Thomas, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à JAMES O. WOODRUFF & Co, 55, Magasins. 26juin

POUR BOSTON—La barque MARTHA, capitaine Adams, a besoin de 100 balles coton ou leur encombrement. Pour fret des qualités, s'adresser à L. R. GALE, 23, Commune. 16juin

POUR NEW-YORK—Le brick GEORGIANA, capitaine Northrop, ayant la plus forte partie de sa cargaison allant à bord partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le Tribunal, ou à J W STANTON, Encoig. Magasins et Lafayette. 14juin

POUR LE HAVRE—Le navire HOWARD, capitaine Hill, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER, 28, Commune. 23 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire DAMASCUS, capitaine Hale, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à L. R. GALE, 23, Commune. 24 juin

Pour Liverpool.—Le beau navire voilier et de première classe COLUMBIA, capitaine Bolles, ayant la majeure partie de son chargement arrêtée, partira incessamment. Pour fret seulement ou passage, s'adresser à L R GALE, 23, coin de la Commune. 1er juillet

POUR LIVERPOOL—Le navire PHARSALIA, capitaine Allen, partira incessamment. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à L. R. GALE, 23, Commune. 23 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire CONSTANTINE, cap. [illegible], partira incessamment. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 23, rue de la Commune. 17 juin

POUR TRIESTE—Le navire AUSTERLITZ, capitaine Ulrich, ayant la plus forte partie de son chargement, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER, 28, Commune. 17juin

POUR TRIESTE—La barque SHANNON, cap. Nowell, partira incessamment. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, s'adresser à L. R. GALE, 23, Commune. 17 juin

POUR GENES—[illegible] Le navire EDWARD EVERETT, capitaine [illegible], partira sous peu. [illegible] JENKINS & TIGLER, 28, Commune. 16 juin

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER, [illegible] 9 juin

POUR LE HAVRE—Le navire français FERRIERE, capitaine A. Gosselin, partira sous peu. [illegible] JENKINS & TIGLER, 28, Commune. 12juin

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] 16 juin

FOIN—300 balles, [illegible] J W STANTON & Co., [illegible] Magasins et Lafayette

EAU DE VIE de la Rochelle—[illegible] John Durand & Co. [illegible] J. & J. TARDOS, 15, Conti. 3 mai

LE soussigné partant incessamment dans le but de faire lui-même le choix de son assortiment de marchandises sèches pour la saison prochaine, [illegible] D. B. MACARTY [illegible]

GRAINES [illegible] New-York [illegible]

DAMES-JEANNES—[illegible] à vendre par L CANTIN, 42, Gravier

VIN, EAU DE VIE, etc. [illegible]

[illegible]